

# Condition générales des ventes

## « Hôtellerie de plein air Le Clos de Balleroy »

Saison 2017

### Article 1- Champ d'application des conditions générales des ventes

Les présentes conditions générales régissent de plein droit toutes les ventes de séjours réalisées sur le site [www.camping-leclosdeballeroy.fr](http://www.camping-leclosdeballeroy.fr). Elles font partie intégrante de tout contrat conclu entre le camping et ses clients.

Chaque client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales préalablement à toute réservation d'un séjour, pour lui-même et toute personne participant au séjour.

Conformément à la loi en vigueur, les présentes conditions générales sont mises à la disposition de tout client à titre informatif préalablement à la conclusion de tout contrat de vente de séjours (les CGV sont disponibles au téléchargement sur le site internet et à disposition sur demande préalable). Elles peuvent également être obtenues sur simple demande écrite adressée au siège de l'établissement situé route de Castillon 14490 Balleroy.

### Article 2 - Nos prestations

#### **Emplacement nu**

Il s'agit d'un emplacement nu pour votre tente, caravane ou camping-car.

Votre séjour est calculé à partir d'un forfait de base qui comprend 1 emplacement caravane, toile de tente ou camping-car, 1 véhicule, 2 adultes et 1 enfant de - 7 ans . L'accès aux infrastructures d'accueil, animations et sanitaires. Les frais annexes (nombre de personne maximum 6 par emplacement (adulte, enfant), électricité, véhicule supplémentaire, animaux domestiques...) , taxe de séjour ne sont pas compris dans le forfait et s'ajouteront à ce dernier.

#### **L'hébergement locatif**

Nos prix comprennent les personnes (suivant la capacité de l'hébergement, toute personne ou enfant supplémentaire à la capacité ne sera accepté), eau, gaz, électricité, un véhicule, l'accès aux infrastructures d'accueil, animations et sanitaires.

Votre hébergement devra être remis en l'état lors de votre départ (ménage, poussière, vaisselle faite, réfrigérateur et éléments de cuisson nettoyés, sanitaire etc....).

#### **Tous nos mobil-home sont non-fumeurs**

Visiteurs : Après avoir été autorisés par le gestionnaire ou son représentant, les campeurs journaliers peuvent être admis dans le terrain de camping sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent. Le campeur peut recevoir un ou des personnes en visite à l'accueil. Si ces personnes sont admises à pénétrer au Camping Le Clos de Balleroy, le campeur qui les reçoit est tenu d'acquitter une redevance Cette redevance donne aux personnes le droit d'accès aux prestations et/ou installations du Domaine. Cette redevance fait l'objet d'un affichage à l'entrée du camping et au bureau d'accueil En cas de nécessité d'intervention de personnel technique dans une location (réparation ou entretien) le locataire acceptera le dérangement pouvant être occasionné, sans pouvoir prétendre à aucun dédommagement ou indemnité.

#### **Remise des clés**

Les hébergements locatifs sont mis à disposition du client à partir de 15 heures le jour de son arrivée, et doivent être libérés entre 8H30 et 10 heures au plus tard le jour du départ.

Vos souhaits pour un emplacement ou un habitat précis sur le camping ne peuvent être satisfaits qu'en fonction de nos possibilités d'accueil à votre arrivée.

## **Prestations annexes**

Nos prix excluent :

- la restauration et les boissons des participants au séjour
- les suppléments loués sur place suivant disponibilité à l'arrivée (draps, lit et chaise de bébé)
- l'accès à certaines structures ou activités de sports et loisirs
- l'assurance annulation / interruption de séjour
- les taxes de séjour.

Cette taxe de séjour est perçue par le camping auprès des clients, puis reversée par le camping aux autorités communales (ou départementales).

## **Tarifs**

Les tarifs présentés dans la brochure sont indiqués en Euros, TVA comprise au taux en vigueur au moment de son impression. Tout changement ou modification de ce taux ainsi que toute évolution des taxes applicables le cas échéant à votre séjour, à la date de facturation, pourra être répercuté sur le prix des produits ou des services qui vous sont proposés.

## **Article 2 – Règlement du séjour**

### **Modes de paiement acceptés**

Au titre de l'acompte comme au titre du solde, vous pouvez honorer votre réservation ou votre séjour par les modes de paiement suivants :

Chèque bancaire, chèque vacances, virement , espèce, carte bancaire.

### **Modalités de règlement**

Toute demande de réservation ferme émanant de l'acheteur doit être formulée par écrit et accompagnée :

- du contrat signé et d'un acompte de 35% des frais de séjour,
- et de la cotisation pour l'assurance annulation / interruption de séjour (si souscrite)

Cette réservation n'a de valeur contractuelle qu'à réception par l'acheteur, d'une confirmation d'inscription émise par le camping.

### **Le solde du séjour est à régler au plus tard :**

- Pour les hébergements locatifs : au plus tard 30 jours avant la date d'arrivée.

- Pour les emplacements nus : au plus tard le jour d'arrivée.

Dans le cas où le solde n'est pas réglé dans les délais indiqués, celui-ci est considéré comme annulé et nos conditions d'annulations décrites ci-après s'appliquent.

## **3/ Réservation de dernière minute**

Toute réservation effectuée dans un délai inférieur à 15 jours avant la date d'arrivée doit être payée intégralement.

## **4/ Arrivée retardée et départ anticipé**

En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé, par rapport aux dates mentionnées sur votre bon de réservation, la totalité du séjour restera due. Vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement pour la part du séjour non effectuée.

## **5/ Non présentation sur le camping**

En cas de non présentation sur le terrain de camping dans un délai de 24 heures à compter du début de votre séjour et sans justificatif et/ou nouvelle de votre arrivée, nous disposerons de votre hébergement.

Nous retenons les frais en application à nos conditions d'annulation.

## **6 / Annulation du fait de l'acheteur**

Toute annulation doit être notifiée par courrier recommandé avec accusé de réception, laquelle prendra effet à compter de la date de réception du courrier.

Pour l'annulation d'un emplacement nu ou d'un hébergement locatif :

- plus de 30 jours avant votre arrivée, le montant de l'acompte vous est reversé.
- moins de 30 jours avant votre arrivée, le montant de l'acompte reste acquis au camping
- moins de 7 jours avant votre arrivée, le montant total de la location reste acquis au camping

### **Du fait du camping :**

Si le camping est amené à annuler ses prestations de location d'emplacement nu et/ou d'hébergements locatifs, tout contractant ayant reçu sa confirmation de séjour, sera averti par lettre recommandée puis remboursé intégralement à concurrence des sommes qu'il aura versées.

## **7 / Dépôt de garantie et Etat des lieux**

Une caution de 250 € à 600 € (selon la catégorie de mobil-home) sera demandée à l'entrée dans les lieux afin de palier à quelconque casse ou détérioration. ainsi qu'une caution de 70 € sera demandée à l'entrée dans les lieux pour le ménage.

Les 2 cautions vous seront restituées en fin de séjour (ou au plus tard 8 jours après votre départ si celui-ci n'a pas lieu entre 8H30 et 10 H) déduction faite des indemnités retenues, sur facture justificatives pour les éventuels dégâts constatés par l'état des lieux de sortie.

En cas de propreté douteuse la caution de 70 € sera retenue. L'hébergement sera rendu en parfait état de propreté et l'inventaire pourra être vérifié, tout objet cassé ou détérioré sera à votre charge, ainsi que la remise en état des lieux si cela s'avérait nécessaire.

La retenue de la caution n'exclut pas un dédommagement supplémentaire dans le cas où les frais seraient supérieurs au montant de celle-ci.

Un inventaire est établi dans chaque location, vous avez 24H pour le déposer dûment signé à la réception, en nous signalant les objets manquants ou dégradés. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux.

A l'arrivée, il vous sera remis un badge pour l'ouverture de la barrière du camping, en cas de perte, vous devrez vous acquitter de la somme de 40.00€.

## **8 / Mineurs**

Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne sont pas acceptés sauf sous conditions (attestations parentales).

## 9 / Animaux

Seuls les chiens sont acceptés moyennant une redevance payable lors de votre réservation, excepté les chiens de 1ère et 2e catégorie et sous réserve d'accord préalable car dans certains mobil-homes les chiens ne sont pas acceptés. Nous exigeons que les chiens soient tenus en laisse dans l'enceinte du camping. Veuillez à respecter l'hygiène et l'environnement du camping d'accueil. Le carnet de santé doit être présenté à votre arrivée au camping. Les vaccins antirabiques et le certificat de tatouage sont obligatoires.

## 10 / Image

Vous autorisez expressément et sans contrepartie, le camping Le Clos de Balleroy à utiliser des photographies et/ou films qui pourraient être pris au cours de votre séjour pour les besoins de communication du camping Le Clos de Balleroy, tout vacancier refusant d'être photographié ou filmé pendant son séjour devra en faire part au camping Le Clos de Balleroy préalablement et par écrit. Vous autorisez également, leur diffusion, leur publication et leur commercialisation sur tout type de supports susceptibles d'être utilisés.

## 12/ Rappel

Pour un séjour en location ou emplacement à l'arrivée :

- Se garer sur le parking « visiteurs et arrivants »
- S'adresser à la réception afin de remplir les formalités d'enregistrement
- Présenter pièce d'identité
- Déclarer l'identité de tous les arrivants (y compris les enfants et bébés).
- Lorsqu'il y a un chien, présenter le carnet de vaccination à jour
- Présenter l'attestation d'assurance – si elle n'a pas été envoyée auparavant (par mail ou fax par l'assureur ou vous-même), la carte FFCC ou autres.
- Solder le montant du séjour

## 11 / Description des prestations

Les informations générales indiquées dans la brochure et sur le site internet (équipements, animations, services locaux, etc.) sont données par le camping à titre indicatif et ne peuvent être considérées comme contractuelles dans la mesure où elles peuvent être modifiées en cours de saison (par exemple par décision municipale). Le camping garantit l'authenticité des informations et leur caractère ni trompeur, ni mensonger. Les photos n'ont qu'une vocation d'illustration et ne sont pas contractuelles. Il va de soi que les clients seront informés de toute modification.